

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le sujet de ma peine. 'est une vague lassitude de l'âme, qui cherche Dieu pour lui demander soutien, consolation et espoir.

Mon âme en proie à la tristesse
Se consume en un vain tourment,
Gémit sous le poids qui l'opprime,
Comme la branche sous le vent.

Tout m'est calice d'amertume ;
Dans mon ciel tout sombre et voilé
Aucune étoile ne s'allume ;
Au bonheur mon cœur est scellé

Dans ces moments de défaillance,
Je me tourne vers toi, mon Dieu :
Tu remplis tout de ta présence ;
Je puis te prier en tout lieu.

Lorsque l'orage se déchaîne,
Le bateau regagne le port ;
Dans les épais rameaux du chêne,
L'oiseau dirige son essor ;

Et le pâtre de la vallée,
Vite rassemble son troupeau,
Puis l'amène sous la feuillée
Où suit le chemin du hameau.

Dans la peine, dans la souffrance,
Mon âme aussi cherche un soutien ;
Ma prière et mon espérance
Montent vers le Dieu du chrétien.



CORRESPONDANCES.

I.

Cheyres, le 1^{er} mars.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la dernière réunion de la Société d'histoire cantonale, on a été heureux de voir quelques instituteurs demander leur admission dans cette association. C'est de bon augure. Le goût des études historiques se répand de plus en plus. Nous pouvons espérer ainsi voir se continuer la série des monographies que nous devons aux fécondes investigations des Duding, des Lenzbourg, des Fontaines, des abbés Girard, Grangier, Smith et Dey, de nos historiens Guillimann, Berchtold, Kuenlin, Werro, Thorin, etc., etc. Des monographies nouvelles viendront enrichir nos annales et compléter l'histoire de notre canton.

L'étude de l'histoire est bien propre à retremper les caractères, à éveiller l'esprit d'initiative et à encourager les nobles et utiles entreprises. Car c'est par l'histoire que nous connaissons les triomphes de l'industrie

et de la science sur les obstacles de toute nature que l'esprit de routine, le mauvais vouloir et les difficultés physiques opposaient aux progrès de l'esprit humain. Elle nous conserve les noms des grands hommes à des siècles d'intervalle, elle rend la vie à ces illustres personnages qui nous ont légué le fruit de leurs labeurs et de leurs œuvres. Qu'est-ce qui nous a conservé ainsi la mémoire de tant de bienfaiteurs de l'humanité, par exemple, d'Escher de la Linth, à qui plusieurs cantons doivent une partie de leurs ressources? Combien d'autres contrées, combien de villes, dans notre pays seulement, ne sont-elles pas redevables de la sécurité dont elles jouissent aujourd'hui aux courageuses initiatives de quelques Eschers? Il suffirait de nommer Lausanne, Vevey, Neuchâtel, le Locle, etc., dont certains quartiers étaient autrefois à la merci de torrents dévastateurs. Les monographies conservent la mémoire de tous ces bienfaiteurs et lèguent à la postérité le souvenir et l'exemple de leurs utiles services.

Or, personne n'est mieux qualifié que l'instituteur pour faire les fouilles, consulter les vieillards, interroger les anciennes traditions, examiner les archives, conserver les légendes d'autrefois, et pour recueillir, choisir, collationner et publier tous ces documents.

En perpétuant la mémoire des bienfaits de nos ancêtres, ces publications stimuleront le patriotisme et tous les sentiments généreux de nos arrière-neveux. L'amour de la patrie n'a pas de meilleur aliment que l'étude et le culte du passé.

L'abbé JEUNET.

II.

De la Veveyse, ce 14 mars.

Permettez que j'emprunte votre revue pour entretenir un instant vos lecteurs de la méthode de lecture de M. Théodore, dont beaucoup ignorent le prix, et qui pourtant mérite l'attention des personnes qui s'occupent de l'instruction de l'enfance.

Voici bientôt deux ans que je l'emploie dans mon école, et j'en ai obtenu les résultats les plus heureux.

Pour peu que l'on se donne la peine d'analyser cette méthode, on y découvre des avantages que nous chercherions inutilement dans celles qui sont employées généralement dans nos écoles, et spécialement dans celle de M. Perroulaz (1).

Les quelques détails suivants serviront à montrer la supériorité de l'enseignement de M. Théodore qui s'est proposé un double but : apprendre à lire à l'enfant et développer son intelligence, en lui communiquant une foule de connaissances.

Pour atteindre ce but, il est indispensable de dresser un tableau où sont groupées toutes les difficultés qu'il faut successivement passer en revue.

(1) Nous aurons occasion, sous peu, d'exprimer notre opinion sur la valeur des méthodes de M. Théodore, de M. Perroulaz, ainsi que sur l'emploi de cette dernière méthode par notre ami M. Blanc. Quoi qu'en ait dit notre correspondant du Gros-Creux, nous croyons que les ouvrages qu'il a critiqués ont leur prix. Nos lecteurs n'ont sans doute pas pris au sérieux ces boutades que nous avons laissé passer parce qu'elles ne pouvaient nuire à des hommes tels que M. B., dont le dévouement bien connu, les talents et les services rendus placent au-dessus de toute critique,..... bien qu'il ne lui aient valu jamais aucune récompense. Nous avons pour règle de laisser la plus grande liberté à nos correspondants.

Ici les élèves sont en cercle autour de la table noire où se trouve inscrite une phrase qu'il s'agit de leur expliquer après que tous l'auront répétée. Vient ensuite la décomposition en syllabes, au moyen de la nouvelle épellation. Après une demi-heure de cet exercice arrive la seconde partie de la leçon, dans laquelle, prenant pour point de départ la phrase écrite, on appellera l'attention ou plutôt la curiosité de l'enfant sur des choses accessibles à sa jeune intelligence. Exemple : *Ma mère est à la foire* Ce dernier mot excitant naturellement sa curiosité, on profitera de cet éveil spontané pour satisfaire son avidité de choses nouvelles : — Avez-vous été à la foire ? — Qu'y avez-vous vu ? — Où a lieu la foire ? etc. ; et toujours une question morale : Est-ce bien d'aller à la foire pour s'enivrer ? etc. C'est ainsi que l'on satisfera la curiosité intellectuelle sans cesse renaissante de l'enfant habitué à cette gymnastique de l'esprit.

Vous serez peut-être étonné, M. le Rédacteur, si je vous dis que c'est par ce procédé et avec 112 phrases, qu'au bout de quelques mois, j'eus la consolation de mettre les *Premières lectures* entre les mains de douze commençants médiocrement doués.

Deux mots encore des caractères mobiles dont vous me proposâtes l'emploi dernièrement. J'en suis enchanté ; c'est une innovation que mes élèves ont saluée avec joie. Combien ils prennent plaisir à recomposer la phrase qu'ils connaissent ! Ce travail a de plus l'immense avantage de graver mieux dans leur mémoire les différentes lettres composant un mot. Merci de vos nouvelles et excellentes directions ; elles me facilitent de plus en plus ma tâche.

Qu'il me soit permis en terminant d'énumérer les avantages et les inconvénients de la méthode en question. Ceux-là sont :

- 1° D'apprendre à lire en un temps relativement très-court ;
- 2° De présenter à l'enfant une idée complète par une phrase qui lui est familière ;
- 3° De faire marcher de pair la lecture et l'écriture ;
- 4° De procurer une distraction tout en instruisant.

Quant aux inconvénients, je ne lui en reconnais qu'un seul, c'est de nécessiter une préparation sérieuse des leçons, travail quelque peu long et ardu.

Puisse cette méthode être connue et répandue comme elle le mérite.

D., instituteur.

III

Des bords de la Glâne, le 18 mars 1877.

• Monsieur le Rédacteur,

Le 16 courant, MM. les Instituteurs de la Glâne étaient réunis en conférence à Romont. C'était la première fois depuis le remaniement de nos lois scolaires ; tous se sont montrés empressés à s'y rendre.

La séance a été des mieux remplies. Elle a duré de 9 heures à midi passé. Après nous avoir témoigné sa satisfaction pour notre zèle à répondre à son appel, M. Barras, notre nouvel inspecteur, nous a assurés de ses sympathies, de son désir ardent de voir l'instruction progresser parmi nos populations ; il insista sur la culture du cœur dans l'éducation et sur la nécessité d'un enseignement chrétien ; il ne saurait se ranger avec certains pédagogues modernes, qui voudraient bannir Dieu

de l'école. Il nous a promis son appui et sa protection dans l'accomplissement de nos pénibles devoirs.

On entama ensuite de sérieuses discussions pédagogiques sur les objets suivants :

- 1° Enseignement de la langue maternelle ;
- 2° » du calcul et de la géométrie ;
- 3° » de l'écriture ;

4° Analyse des questions à traiter dans la prochaine réunion générale de la Société fribourgeoise d'éducation.

Dans ces discussions nous avons pu bien vite nous apercevoir que M. Barras est un homme versé dans les choses de l'enseignement et d'un grand sens pratique, un homme qui a depuis longtemps la main à l'œuvre et qui connaît les épines du métier. Il descend dans les plus petits détails ; rien n'est au-dessous de son examen éclairé. Il s'enquiert auprès des instituteurs de leurs méthodes, puis il discute ces procédés, les approuve ou les rejette pour les rectifier.

En finissant on a parlé de la bibliothèque du district, dont la gestion a malheureusement laissé beaucoup à désirer ces dernières années ; il a été pris des mesures pour remédier au mal.

Cette conférence a été très-intéressante et surtout très-instructive ; il y a été dit de fort bonnes choses ; chacun en fera son profit

Nous pensons que notre nouvelle organisation scolaire portera de bons fruits. Avec ce nouveau mode d'inspection nos lois sur l'instruction primaire recevront une sanction plus efficace. L'instituteur sachant qu'on le suit de près dans ses voies, n'abandonnera rien au hasard dans son enseignement ; il trouvera tout intérêt à suivre ponctuellement les prescriptions du règlement

Agréez, etc.

A. M.

IV

Des bords de la Sarine, le 19 mars.

Les instituteurs du premier arrondissement scolaire étaient réunis, le 17 courant, dans une salle de Pensionnat à Fribourg.

Après avoir souhaité la bienvenue aux instituteurs et après les avoir félicités de leur empressement à se rendre à la conférence, M. l'Inspecteur Brasey ouvrit la discussion sur la question suivante :

« Ne serait-il pas à propos de diviser les élèves des écoles en deux cours pendant l'été : le cours des grands n'aurait que 2 leçons par semaine de 3 heures chacune ? »

Il fut décidé de laisser pleine latitude aux Commissions scolaires sur ce point.

Cette question liquidée, M. l'Inspecteur nous a lu une lettre de M. Hænny par laquelle il nous apprenait que la conférence de Morat avait discuté et admis l'opportunité d'user de moyens coercitifs envers les jeunes gens astreints à fréquenter les écoles de perfectionnement depuis 15 à 20 ans.

Après une assez longue discussion à laquelle prirent part MM. Gremaud, Blanc, Collaud, etc., nous adhérâmes à la décision de nos collègues du Lac.

En outre il est décidé que chaque instituteur traitera l'une des questions à discuter dans la prochaine assemblée générale des instituteurs fribourgeois.

M. l'Inspecteur s'informa, de plus, de l'état du matériel de nos écoles.

Cette conférence fut aussi intéressante que fructueuse.

X

NOTE. Nous publions plus tard une correspondance plus détaillée sur cette conférence.

R. H.

Du Valais, le 21 mars 1877.

Dans quelques jours nos instituteurs vont terminer les cours de répétition établi pour les jeunes gens de 15 à 20 ans. Maintenant, plus qu'à aucune autre époque, nous pouvons nous rendre compte des lacunes qu'il nous reste à combler pour mettre les écoles sur un bon pied. C'est pourquoi il n'est peut-être pas sans utilité de revenir sur cette question qui a pour notre canton une portée plus grande qu'on ne le croit généralement. On constate d'abord avec regret que cette première année ces cours n'ont pas produit tout le résultat qu'on était en droit d'en attendre, en sorte que l'on peut déjà prévoir que l'année prochaine notre canton n'occupera guère un rang plus élevé dans les examens des recrues. Cependant si mince que soit ce résultat, nous ne devons pas nous décourager, car, on ne peut le nier, nous marchons vers un avenir meilleur. Ce qu'il nous faut, c'est un redoublement d'énergie et de zèle de la part de nos autorités cantonales et communales pour seconder les instituteurs dans la direction de ces cours afin d'en faire bénéficier le plus possible nos jeunes gens. Dès l'ouverture du prochain cours scolaire il faut que les lacunes qui se sont fait sentir cette année disparaissent et nous servent de leçon pour l'avenir. Signalons quelques unes des causes qui ont contribué le plus puissamment à paralyser les progrès qu'on en espérait :

1° La fréquentation a laissé beaucoup à désirer ; dans maintes localités elle n'a guère dépassé le 50 0/0. Or, sans une fréquentation régulière, comment veut-on que ces cours atteignent le but qu'on s'est proposé ? Evidemment, c'est impossible et c'est là le premier soin à prendre.

2° Les moyens disciplinaires que nos instituteurs de la campagne surtout, ont à leur disposition, sont absolument insuffisants, pour ne pas dire nuls. Notre règlement des écoles primaires détermine en détail tous les devoirs de l'instituteur, le désarme complètement et charge les commissions scolaires de le seconder pour réprimer les cas d'insubordination. Grâce à cela nos instituteurs, dans les deux tiers des localités, ne peuvent compter sur leur énergie et sur leur fermeté pour discipliner leur classe.

3° Ces écoles ne sont soumises à aucun contrôle de la part de l'Etat, puisque MM. les inspecteurs ne les visitent pas même, ce qui ne serait pourtant pas de trop et ne serait pas superflu pour en faire au moins comprendre l'importance.

Le mal étant en partie connu, il faut y remédier :

1° En assurant une fréquentation plus régulière, d'abord en portant l'amende de 20 centimes par absence à 50 au moins, et obligeant les communes à exécuter rigoureusement la loi à cet égard.

2° Il faut que l'Etat exerce une surveillance plus active sur les autorités communales pour que celles-ci, à leur tour, fassent leur devoir.

3° Les classes devraient à mon avis, être visitées non-seulement par nos inspecteurs des classes primaires, mais aussi par les préfets des districts. Sans inspection, comment l'Etat peut-il exercer un contrôle sur les autorités communales, qui ne profitent, hélas ! que trop de la latitude qui leur est laissée pour se reposer à l'ombre de leur insouciance ?

4° Enfin dans nos conférences d'instituteurs on est presque unanime à reconnaître l'insuffisance des moyens disciplinaires. De toute nécessité on devrait donc, ou armer mieux l'instituteur, ou obliger les commissions scolaires à s'occuper de la chose. Obliger les instituteurs à enseigner et leur ôter tout moyen de discipline, c'est une anomalie.

R.

VI

De la Gruyère, le 10 mars.

Les instituteurs de la Gruyère viennent d'avoir leur première conférence officielle, à Bulle, sous la présidence de M. l'inspecteur Barras. 27 instituteurs ont répondu à l'appel.

L'ordre du jour portait: *a)* Discussion des questions posées par le *Bulletin*; *b)* enseignement de la lecture; *c)* composition; *d)* calcul; *e)* tenue des bons cahiers.

Malgré son importance, la question d'instruction civique n'a presque pas fourni de discussion. L'opportunité de cette étude est reconnue de tous, car l'époque que nous traversons nous impose plus que jamais l'obligation de traiter ce sujet sérieusement; de cet enseignement bien donné découleront naturellement des conséquences très-heureuses pour notre pays. *Interpellés* par M. Barras, la plupart des instituteurs ne peuvent émettre leur avis sur le traité de M. Bourqui, parce qu'ils ne le connaissent pas encore assez bien.

Passant à la seconde question, on se plaint de la mauvaise fréquentation des cours du soir. Tous les membres s'accordent à dire que les amendes sont aussi nécessaires pour les adultes que pour les jeunes élèves. Quant au programme, il est difficile, sinon impossible à établir; les portées sont différentes. Au reste les branches à enseigner sont prescrites par le règlement des écoles. On recommande aux instituteurs d'y attirer les jeunes gens en leur rendant ces soirées aussi agréables qu'utiles. Pour cela, on propose de leur apprendre quelques chants, ou de faire des lectures instructives et amusantes.

Viennent ensuite les questions de méthodologie. La nouvelle méthode d'épellation est bien préférable à l'ancienne, car outre qu'elle apprend à lire beaucoup plus vite, elle ne dénature pas les sons des lettres. Après le syllabaire, l'ouvrage traduit de l'italien est recommandé, comme étant le meilleur à remettre entre les mains des élèves. La Bible illustrée vient ensuite. L'ouvrage de Dussand et Gavard ne sera parcouru que plus tard. L'histoire naturelle y est traitée trop longuement suivant les uns, d'autres le trouvent trop étendu et trop difficile.

Pour l'enseignement de la composition, quelques instituteurs recommandent le manuel *l'Education à l'école primaire par l'intuition et le style*, de Détexhe, comme étant le meilleur et le plus pratique qui ait paru jusqu'à ce jour. C'est une application étendue des exercices d'intelligence. L'A B C de Larousse n'offre aucun des avantages du précédent, c'est un livre de mots.

C'est dans l'enseignement de l'arithmétique que l'on rencontre le plus de divergences d'opinion. Quelques maîtres estiment que l'on doit étudier les fractions ordinaires avant les fractions décimales. Cette manière de voir est vivement critiquée et avec raison. Le système métrique, ainsi que la numération, étant décimaux, il est conforme à une saine pédagogie de commencer par celle-ci, d'autant plus que de nos jours les fractions ordinaires ne jouent plus qu'un rôle secondaire dans les transactions; à la rigueur on pourrait même les supprimer. On propose aussi de ne plus parler du système des poids et mesures suisses aux jeunes élèves. Il faut l'abandonner une fois pour toutes si l'on ne veut pas amener de la confusion dans l'esprit des enfants. Cette opinion est combattue par M. l'inspecteur.

Les *bons cahiers* paraissent être préconisés par les instituteurs. Il est vrai qu'ils sont un excellent moyen d'inculquer aux enfants des habitu-

des d'ordre et de propreté. Mais ces habitudes ne pourraient-elles pas s'acquérir bien mieux avec les cahiers de devoirs? Donnons-en peu et exigeons qu'ils soient d'autant mieux faits. Nous ne voudrions cependant pas tous les supprimer; les dictées et la comptabilité doivent être relevées.

Incidentement plusieurs autres questions ont été abordées. Les parents se récrient de voir leurs enfants toujours employés comme moniteurs. Pour éviter ces justes critiques et en même temps pour avoir de bons aides, il convient de leur donner des leçons particulières.

La leçon d'écriture peut se donner en tout temps, aussi bien en faisant un devoir qu'en copiant un modèle. Pour mettre de l'entrain dans les leçons et acquérir de la souplesse dans les doigts, on propose l'écriture en mesure.

Comme on le voit par ce rapide compte-rendu, notre conférence n'a pas laissé que d'offrir de l'intérêt et une certaine utilité pratique. Mais il faut avouer que nous aurions pu faire davantage si nous eussions été informés des tractandas par la carte de convocation.

Une part devrait être faite à des travaux libres, tels que compositions, déclamations et même des leçons. Il est bien entendu qu'on devrait toujours se renfermer dans le cadre des affaires pédagogiques. Ces travaux donneraient lieu à des critiques franches et charitables qui seraient un véritable stimulant. L'instituteur s'habituerait à voir ses idées mises au creuset de la critique: bien des opinions fausses ou exagérées s'y modifieraient.

Dans un prochain article nous nous proposons de revenir sur quelques-uns des points traités.



P O É S I E

LE DIMANCHE AU HAMEAU.

Aux champs tout est joyeux ;
Et la brise murmure
Sous la molle ramure
Des sons harmonieux.

Près du sentier agreste
Que suit le promeneur,
La fleur, fraîche et modeste,
Exhale sa senteur.

L'oiseau dans le bocage,
Heureux du doux printemps,
Redit son gai ramage
Et nargue les autans.